

DECISION MUNICIPALE n° D20240130-014

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle de spectacle	
Durée	Mercredi 7 février 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Lions Club Ussel Haute Corrèze	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

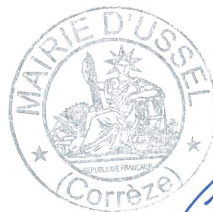
Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation d'un concours d'éloquence organisé par l'association Lions Club Ussel Haute Corrèze, 25 rue Pré du Theil – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'organisation du concours d'éloquence le mercredi 7 février 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 janvier 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE